

L'effet des codes industriels sur les salaires des femmes aux Etats-Unis : (d'après la Revue internationale du travail)

Autor(en): **L.-H.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 444

PDF erstellt am: **11.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à ce même maximum tous les traitements de tous les fonctionnaires, ce qui serait, arithmétiquement parlant, la seule chose logique à faire ? Selon cette logique uniforme évidemment, la préparation professionnelle, les responsabilités, la valeur de la tâche, le temps consacré au travail n'entreraient pas en ligne de compte, ce qui serait injuste, nous sommes la première à en convenir ; mais est-il plus équitable, nous le demandons, de couper net, pour un motif uniquement de gros sous à faire passer dans une autre poche, l'activité féconde de l'institutrice, parce qu'elle a épousé un instituteur, ou de la sous-directrice d'un asile, parce qu'elle est en même temps la femme du directeur ? L'Etat n'y gagnant pas un centime, puisque celles que l'on renverra, il faudra les remplacer au même tarif, qui donc en profitera ? D'autres institutrices ? mais les statistiques officielles nous prouvent qu'il n'y a pas de chômage dans cette profession, si bien que, lors des derniers concours, on a engagé toutes celles qui avaient obtenu les chiffres nécessaires pour être admises ! Des chômeuses d'autres carrières, qui trouveraient dans l'administration cantonale un gagne-pain ? mais l'on nous dit qu'il n'y a pas plus d'une centaine de femmes fonctionnaires dans cette administration, dont la grande majorité est célibataire ?... Est-il donc la peine, pour un chiffre si minime, de mettre sur pied toute la machine d'une initiative, de risquer par conséquent une votation populaire avec tous les frais pour l'Etat, donc pour la bourse des contribuables, qu'elle entraîne ? et surtout de porter une atteinte inadmissible au droit imprescriptible de tout être humain de toucher un salaire pour tout travail accompli : car, qui oserait prétendre que, dans les cas qui nous occupent, s'il y a double gain, il n'y a pas aussi en correspondance double travail ?...

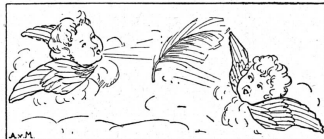
Mais ce n'est ni la logique ni le bon sens qu'il faut demander aux auteurs de cette initiative : preuve en est la perle que constitue l'art. 3, et qui montre combien sont solides les principes dont s'inspire la Ligue des citoyens ! Tout le système bâti par elle n'est bon, en effet, que pour l'agglomération urbaine et pour certaines communes, mais pas pour celles « dont le bâtiment scolaire est situé à plus de 6 km. de la périphérie de la ville de Genève » ! Vérité en deçà, erreur en delà. Autorisation de ce côté-ci de tel ruisseau marquant une limite communale, interdiction sur l'autre rive ; femme mariée démission d'office à 5 km. 9 de la périphérie, accueillie à bras ouverts cent mètres plus loin. Le motif de cette disposition absurde, il faut le chercher dans des considérations d'un vulgaire opportunisme : le corps enseignant genevois préférant dans sa grande majorité exercer ses fonctions dans des postes rapprochés de la ville, les initiateurs ont voulu, en lui accordant cette faveur, l'engager à occuper les postes moins recherchés ! Il n'y a pas d'autre cause à cet article, dont certains se demandent s'il n'entache pas de nullité toute l'initiative, en créant, contrairement à la Constitution, des catégories de citoyens suivant leur domicile ?... En tout cas, il nous montre comment, à la Ligue des Citoyens genevois, c'est au kilomètre que l'on mesure la valeur du travail des maîtresses d'école.

* * *

Nous étions aussi menacés, paraît-il, d'une autre initiative encore, émanant, celle-là, de la Fédération des syndicats chrétiens et corporatifs, dont M. Berra est le porte-paroles, et qui, dans son horreur de ce que l'on appelle si fausement cumul, prévoyait des mesures d'interdiction si insupportablement détaillées, qu'il était facile de voir que ce n'étaient pas de vrais Genevois, passionnément épris de liberté individuelle, qui les avaient rédigées. Mais, aux dernières nouvelles, il paraîtrait que cette initiative-là ne serait pas lancée, mais serait en revanche remplacée par un nouveau projet de loi, étendant à toutes les femmes mariées les dispositions jadis prévues par M. Berra, et qui avaient été à l'origine de la constitution du Comité de défense du droit de la femme au travail.

Ce Comité resté constitué suit donc attentivement les événements, prêt à intervenir dès que les circonstances l'exigeront. Il vient, d'ailleurs, de remporter un beau succès : M. Berra et ses amis, après avoir monté la rocambolesque histoire que l'on sait, en dérobant un manuscrit et une facture d'affiche rédigée par le Comité, et en prétendant que celui-ci était à la solde d'un fonctionnaire menacé dans son traitement familial, ont dû reculer, en publiant dans les journaux de leur part une note, dont l'habile rédaction ne cache pas aux yeux avertis qu'elle constitue une complète rétractation. Ces messieurs, d'ailleurs, ont affecté, une fois leur coup fait, de traiter toute l'affaire comme une plaisanterie que nous, les femmes, avions tort de prendre au tragique. Nous souhaitons qu'il nous soit donné un jour l'occasion de leur prouver que l'accession des femmes à la vie politique nettoierait celle-ci de semblables procédés.

E. Gd.



DE-CI, DE-LA

Succès féminins.

Nous apprenons avec intérêt que c'est une femme, Mme Dury, Dr. ès-lettres qui a été appelée à occuper le poste de professeur de langue et de littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université de Caen.

Lors du concert récemment organisé par les étudiantes de Besançon au profit de leur « Foyer », deux artistes genevoises, Mme Marcelle Chérédjian-Charray et sa fille Mme Nina Chérédjian, ont remporté le plus vif succès, ce qui n'étonnera personne de ceux qui ont eu le privilège d'applaudir ces deux remarquables pianistes, ténor et amies de notre journal. Et cette collaboration artistique entre mère et fille a, dans ces temps de dislocation de la famille, un charme tout spécial, sur lequel nous nous en voudrions de ne pas attirer l'attention.

En Belgique, c'est une femme, Mme Yvonne Perrin, qui a obtenu le grand prix de Rome pour la peinture pour 1934.

— La Bourse de Copenhague compte maintenant une femme agent de change, Mlle Gretha Philipson. Quiconque sait combien les affaires et transactions financières sont jalousement revendiquées par les hommes comme chasse gardée appréciera à sa valeur cette admission.

C'est une femme, Mme Pfeiffer-Surber, écrivain bien connu en Suisse allemande, qui a réussi, malgré de grandes difficultés, à créer à Locarno un « Club des Amis de la Musique et de la Littérature », dont elle a été nommée présidente, et qui va tenir une place importante dans la vie intellectuelle et artistique de la jolie cité tessinoise.

Noms de plume.

L'habitude est courante pour des femmes de lettres de prendre des noms de plume masculins : sans remonter aux exemples célèbres des deux grandes « George » (George Sand et George Eliot) ne pouvons-nous pas citer, beaucoup plus près de nous, et tant en Suisse romande qu'en France, de nombreux noms d'hommes par lesquels furent signés des romans, des essais, des articles dus à des femmes ? (Voilà un petit jeu féministe de société à signaler aux maîtresses de maison.)

Mais le fait d'un homme prenant un nom de femme comme pseudonyme littéraire est beaucoup plus rare et surprenant — surtout quand cet homme ne fut rien moins que Raymond Poincaré !... En effet, désirant devenir poète et romancier, mais destiné par son père au barreau, le futur président de la République française signait du pseudonyme de Juliette Landry un roman de début que publia un journal de Bar-le-Duc, et un peu plus tard, c'était sous le nom de Sergines qu'il donnait des chroniques féminines à un journal de Paris !...

Après le Plébiscite

Les Sarroises ont-elles voté pour la dernière fois ?

Telle est la question que se pose dans l'Oeuvre Mme Maria Verone, en souhaitant, bien entendu, qu'il y soit répondu par la négative ! Mais... l'attitude du III^e Reich à l'égard des femmes ne laisse malheureusement pas beaucoup d'illusions ! et bien qu'actuellement les femmes allemandes jouissent encore de leurs droits politiques comme les hommes, — elles ont notamment participé à la dernière votation par laquelle le Führer s'était de son côté fait plébisciter, — des faits comme ceux que la presse féministe est malheureusement appelée à relever constamment ne sont pas faits pour inspirer une parfaite tranquillité pour l'avenir du vote des femmes en Allemagne.

Seulement, celles qui, en minuscule minorité (combien y avait-il de femmes parmi ces 2000 et quelques électeurs ?), ont voté pour le rattachement à la France, auraient aussi été privées de leurs droits de citoyennes, si leur point de vue avait triomphé. Le statu quo, seul, les leur aurait assurés... Curieuse situation qui nous est faite à nous autres femmes, qui pouvons, de la sorte, passer de la majorité à la minorité politique, non pas du fait de nos capacités et de notre mentalité propres, mais de celui des circonstances politiques qui nous entourent !

Miss Sarah Wambaugh

Notre journal ayant été l'un des premiers à annoncer l'an dernier la nomination de Miss Wambaugh au poste important de membre de la Commission du plébiscite, nous pensons que quelques détails sur cette habitante de Genève, dont le nom a été si souvent cité au cours de ces dernières semaines, intéresseront nos lecteurs.

Miss Sarah Wambaugh est née à Cincinnati (Etats-Unis) et a fait toutes ses études dans des Universités anglo-saxonnes, dans son pays d'abord, puis en Angleterre. Spécialisée dans les questions d'économie politique, elle travailla quelque temps à la S.D.N., puis, répondant à l'appel de divers gouvernements, organisa des plébiscites dans plusieurs pays, en Amérique du Sud notamment, un livre publié par elle sur ces sujets, sous les auspices de la Fondation Carnegie, ayant déjà attiré l'attention. Conférencière appréciée, spécialiste de la technique des votations populaires, elle ne pouvait manquer d'être proposée au Conseil de la S.D.N. par les grandes organisations féminines internationales, avec lesquelles elle était en étroites relations, lorsque furent désignés les membres de la Commission du plébiscite. Et ce que l'on attendait d'elle s'est réalisé, et au delà : elle a notamment apporté, nous a-t-on dit, différentes suggestions à ses collègues pour éviter les fraudes électorales, qui ont été vivement appréciées.

Si bien qu'aucun grand événement ne peut maintenant se produire dans notre monde actuel sans que les femmes n'y soient plus ou moins directement mêlées, de par la force même des choses. Et pourtant, il y a encore des gens qui affirment que là n'est pas leur place. Où est-elle alors ?...

L'effet des codes industriels sur les salaires des femmes aux Etats-Unis

(D'après la Revue Internationale du Travail)

Dans la lutte entreprise aux Etats-Unis, contre la concurrence déloyale, le président Roosevelt et ses collègues ont rencontré une forme grave, de concurrence déloyale : celle qui est fondée sur le sexe des travailleurs.

Les Etats-Unis n'avaient pas échappé à la coutume universellement implantée de rémunérer le travail des femmes à un taux inférieur à celui appliqué au travail des hommes, et cela plus spécialement dans l'industrie.

En 1932, lors de l'établissement des statistiques de salaires masculins et féminins, on a constaté que les cas où les salaires des femmes dépassaient ou égalaient ceux des hommes étaient quasi exceptionnels. Les écarts étaient même parfois considérables, mais variables selon l'industrie la profession dans une même industrie, et les localités.

Mais l'observation généralement faite, est que la diminution des salaires depuis la crise économique, a été plus forte pour les femmes que pour les hommes.

Cette basse rémunération du travail féminin qui s'est accentuée pendant toute la période de dépression, mais qui existait déjà antérieurement, était depuis nombre d'années l'objet des préoccupations de la société et surtout au sort de la femme : Christine de Belgiojoso-Trivulzio.

Elle naquit en 1808 à Milan et mourut sexagénnaire dans cette même ville. Très jeune, elle se révéla ardente patriote et combattit sans trêve pour délivrer sa patrie lombarde du joug autrichien. A cette tâche magnifique, elle sacrifia sa fortune et sa santé, vivant la plupart du temps en exil, entr'autres dans le Tessin dont elle devint citoyenne en 1830 ; à Genève dans un domaine qu'elle loua aux environs de la ville ; et surtout à Paris où son salon devint très vite un centre politique et littéraire. Dans la capitale, sa beauté pâle, son ardeur patriotique, sa magnétique intelligence lui valurent rapidement la célébrité. Toutes les personnalités éminentes de l'époque fréquentèrent ses salons de la rue d'Anjou : Thiers, Mme Récamier, George Sand, Musset, Heine, Augustin Thierry et bien d'autres encore. Il faudrait, dit son biographe italien R. Barbiera, de nombreux volumes pour narrer la vie prodigieuse de cette femme, descendante d'une des plus célèbres familles européennes : les Trivulzio.

M. de Vogüé l'appela « une héroïne romantique » et Charles Maurras, dans la Gazette de France, déclara naguère avec quelque emphase qu'elle « fit courir tout Paris avant de faire marcher les armées françaises » allusion à la campagne d'Italie qui délivra les Milanais. Mais nous laisserons de côté l'extraordinaire patriote, celle qui fut la vestale de la flamme de l'indépendance italienne, la femme de lettres auteur de savants volumes sur le dogme catholique, la journaliste qui fonda la Gazette d'Italie à Paris, pour nous occuper seulement de la femme

Figures de femmes d'autrefois

Caroline-Juste Olivier

Sous les auspices du groupe lausannois pour le suffrage féminin, Mme Cécile-René Delhorbe a fait, l'autre soir, au Lyceum, une excellente conférence sur Caroline Olivier, apportant des détails inédits puisés dans la correspondance et les journaux intimes mis à sa disposition par M. le Dr. Jean Olivier, à Genève. Nous ne saurions suivre en détail la conférencière dans la biographie si nuancée qu'elle a faite de son héroïne, la montrant à Aigle, où elle écrivit ses premiers vers ; à Neuchâtel, où commença sa collaboration avec Juste Olivier ; à Lausanne, à Paris où elle travailla dur comme maîtresse d'une pension de famille avec une quinzaine d'hôtes, la ramenant ensuite dans le canton de Vaud où elle trouvait tout si petit...

Les initiateurs du monument Olivier, élevé à Gryon en 1907, n'ont pas oublié la femme du poète, sa collaboratrice de tous les instants, souvent son inspiratrice, qui composa avec lui le recueil *Les deux voix*, paru il y a 100 ans, la compagne parfaite des bons et des mauvais jours, — et le ménage Olivier connu beaucoup de mauvais jours.

A contempler les traits reproduits par le médaillon de M. R. Lugeon, on comprend que Juste Olivier ait célébré la beauté de sa femme : la tête est harmonieuse, les traits remarquablement fins, le nez droit, bien dessiné, les narines palpitent, la bouche est fine, et les lèvres spirituelles laissent échapper un intelligent sourire, Caroline

Ruchet, la belle Aiglonne, avait vraiment une vocation de poète, de poétesse chrétienne ; ses vers, au début du XIX^e siècle, se lisaient dans les salons, chez les Couvres à Vevey, chez Diodati à Genève, — celui qui louait sa villa à Byron ; Charles Monnard en parlait à Isabelle de Montolieu ; Chateaubriand en eut connaissance ; cette poésie lui fit quelque impression, puisque, vingt ans plus tard, il s'en souvint quand il se trouva en face de Mme Olivier, chez Mme Récamier.

Les méchantes langues, qui parfois disent la vérité, — c'est même pour cela qu'on les appelle des méchantes langues, — affirment que dans le recueil *Les deux voix*, c'est Caroline qui est la voix la plus virile et la plus « juste ». Qu'importe ! Jamais, dans la vie de ce ménage modèle, on ne vit surgir entre les deux époux la moindre jalousie, la moindre mesquinerie, la moindre rancune, le moindre dépit ; Mme Olivier collabora avec son mari, l'inspira sans cesse, lui facilita sans relâche sa tâche, traduisant, annotant pour lui et lui créant ce foyer chaud et compréhensif, cet entourage d'amis qui pouvaient stimuler sa pensée : Sainte-Beuve, Mickiewicz, Melegari, appelés, grâce aux Olivier, à professer à l'Académie de Lausanne, et faisant entrer l'école lausannoise dans l'histoire littéraire, Ch. Monnard, A. Vinet, Ch. Secretan. Voilà pour Lausanne.

Lorsque le ménage, chassé par la Révolution de 1845, s'en alla chercher sa pitance à Paris, ce Paris tant désiré par Caroline Olivier, laquelle pensait y trouver un milieu plus favorable au talent littéraire, dans ce Paris où Sainte-Beuve, si amical à Lausanne, se montra aussi ami qu'il pouvait l'être, — c'est-à-dire fort peu, — Caroline Olivier fut une fois de plus admirable,

renonçant à toute vocation littéraire pour se vouer à l'art de nouer les deux bouts. Mais avec quelle grâce, et quel savoir-faire, et quelle élégance ! Mme Delhorbe affirme que jamais, dans sa correspondance, Caroline ne parle de domestiques ni du prix du beurre ; elle qui eut quatre enfants et beaucoup de soucis avec ses enfants, ne fait jamais un drame de son sentiment maternel, de ses soucis de mère et d'éducatrice. Quand les douleurs de l'enfantement la prirent pour sa fille Thérèse, — la future Mme Bertrand, — elle continua bravement à compiler des *Revue suisse*.

Il est facile de moquer ces Olivier provinciaux qui crurent réussir à Paris. Grâce à eux, Sainte-Beuve vit enseigner à Lausanne, écrivit son *Port-Royal*, apprit à connaître Mme de Charrière, et fut bien content de reproduire dans sa réédition de *Caliste* les pages charmantes que Caroline écrivit pour la *Revue suisse*. De plus, Olivier est un démenti à la réputation de rusticité et d'absence d'égards que les maris suisses ont, paraît-il, à l'étranger : il témoigna toujours le plus grand respect et la plus vive estime pour la vocation de sa femme. Chez Olivier, il n'y avait pas de « vieil homme ». Le fait est assez rare pour être relevé.

S. BONARD.

Une féministe italienne : la princesse de Belgiojoso

A celles qui ne la connaissent pas, nous présentons une femme, aussi belle d'âme que de visage, qui ne cessa jamais de penser à l'amélioration

cupations des pouvoirs publics; on avait, depuis 1912, tenté d'y remédier par une législation spéciale pour les femmes qui resta souvent sans effet pratique.

Ce n'est qu'au moment où fut publiée la loi de redressement économique que le problème du salaire féminin changea d'aspect. Dès son arrivée au pouvoir, la secrétaire au ministère du Travail, Miss Perkins déclara vouloir combattre « le double niveau des salaires » et Mrs. Roosevelt exprima dès le début de la campagne sa conviction que le « New Deal » ne pouvait se développer sur une autre base.

D'après les codes établis, l'écart moyen, entre les salaires masculins et féminins est de 5 cents, par heure, donc moindre qu'auparavant, où le salaire féminin n'atteignait parfois que le quart du salaire masculin.

Ces codes spécifient que ces différences ne sont justifiées que lorsque le travail est différent; pour le même travail on admet le principe du même salaire.

Dans l'application, comme toujours hélas! les employeurs se sont joints des exigences des codes et ont appliqué très souvent le principe du salaire inférieur aux catégories de travail-

leuses exécutant un travail qualifié « supérieur » à celui des travailleurs qu'ils ont payé davantage. Actuellement, la lutte est vivement menée pour aboutir à la suppression complète des doubles tarifs; et il est à souhaiter qu'on y parvienne, car la réussite d'une telle expérience serait d'un intérêt considérable non seulement pour les Etats-Unis mais pour le monde entier.

L.-H. P.

Femmes députées

aux Etats-Unis...

D'après notre confrère *Equal Rights*, cinq femmes seulement auraient été réélues au Congrès des Etats-Unis, lors des dernières élections, auxquelles se serait jointe une nouvelle venue, Mrs. Caroline O'Day, de New-York. Les autres parlementaires femmes ont été envoyées à Washington par les électeurs et les électrices des Etats d'Arizona, de Californie, d'Indiana, de New-Jersey et de Massachusetts.

Six femmes députées pour un Etat de

l'étendue et de la population de la grande République américaine... c'est peu, bien peu. Il y aurait évidemment une étude intéressante à faire sur les causes politiques, sociales et économiques de cette si faible proportion, mais qui nous entraînerait trop loin aujourd'hui. Bornons-nous donc à relever que les hommes, qui se refusent à reconnaître aux femmes les droits politiques parce qu'ils ont peur d'être majorisés, peuvent se rassurer en voyant ce qui se passe aux Etats-Unis!

...et au Portugal

Ce pays ayant reconnu récemment, comme on le sait, et sous certaines conditions, le droit de vote et d'éligibilité aux femmes, trois députées viennent d'être élues lors des élections du 16 décembre dernier. Deux d'entre elles sont avocates, et poètes en outre! et la troisième, licenciée en mathématiques, est directrice d'un lycée de jeunes filles à Lisbonne.

Toutes trois ont figuré sur la liste gouvernementale conservatrice, la seule, d'ailleurs, qui ait été présentée aux électeurs; et mal-

heureusement, nous dit notre confrère *la Française*, elles ne sont pas féministes! Comme quoi se vérifie notre affirmation, quand nos adversaires nous taxent d'ambitions personnelles, que les féministes ne travaillent pas pour elles-mêmes, mais pour une cause, et comme quoi ce sont celles qui se tiennent à l'écart dédaigneusement de notre mouvement, qui sont ensuite trop heureuses que nous ayons tiré pour elles les marrons du feu, en profitant des résultats de nos efforts!

Mais ce qui se vérifie aussi bien souvent, c'est que ces femmes antiféministes, une fois qu'elles ont à prendre des responsabilités publiques, finissent par ouvrir les yeux sur la valeur pratique de notre doctrine. Et cela est consolant.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance, réuni le 16 janvier à Berne, a adopté le projet de budget présenté par sa nouvelle trésorière, Mme Schönauer. Mme de Montet a rappelé avec émotion le décès de Mme Chaponnière-Chaix, présidente d'honneur du Comité; une couronne a été envoyée de la part de l'Alliance à ses obsèques, et un avis de faire part inséré dans nos journaux féministes.

Le Comité a décidé de participer à un souvenir offert à Mme Avril de Sainte-Croix, pour fêter ses 80 ans à Paris, le 11 février, date à laquelle se réunira le Bureau du C. I. F.

Des pourparlers sont en cours avec la maison d'édition Attinger, à Neuchâtel, pour la publication d'un Annuaire romand.

La Commission d'Hygiène a été constituée comme suit: Mlle M. Ernst, assistante de police, Berne; Mme le Dr. H. Fischer, à Buchs, Argovie; Mlle le Dr. Müller, Clinique infantile, Lausanne; Mme A. de Montet, Corseaux s/ Vevey; Frau G. Oetli, assistante sociale à la Maternité, Zurich; Mlle le Dr. Schaezel, Genève; Frau Dr. med. Schrafl-Schmidheiny, Zurich; Frau Dr. med. Schulz-Bascho, Berne; Frl. Dr. med. L. Turnau, Trogen. On cherchera à compléter la Commission par une représentante du Tessin.

D'intéressants rapports ont été entendus sur la « Journée d'Etude sur la Prostitution », à Berne, et sur la séance de la « Commission de Protection de la Famille », à Zurich. Certaines divergences de vues se manifestent entre la déléguée de l'Alliance et la Commission au sujet de l'assurance maternelle, la Commission envisageant surtout l'assurance des ouvrières de fabriques pour compenser l'obligation qui leur est faite d'interrompre leur travail quelques semaines avant et après leurs couches, tandis que Mlle Nef estime que l'assurance devrait atteindre toutes les travailleuses, ménagères, campagnardes, etc., etc.

Le Comité de l'Alliance a été informé que le Secrétariat de la Société suisse d'Utilité publique peut donner des renseignements aux personnes qui ont des doutes sur certaines industries de bienfaisance. Il a décidé d'envoyer le rapport de l'Alliance à divers correspondants de journaux et autres personnalités; et a enfin enregistré avec plaisir et reconnaissance l'invitation du *Frauenverein* de Wädenswil à tenir dans cette ville la prochaine assemblée de l'Alliance.

F. M.



Les Femmes et la Société des Nations

Contre le trafic des stupéfiants

Lors de sa XV^e session, l'Assemblée de la S. d. N. a décidé de donner une publicité plus générale au grand succès obtenu dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Une brochure résumant les travaux accomplis à cet égard vient donc d'être publiée¹, qui s'attache à étudier le contrôle des drogues manufacturées.

Les plus importantes de ces drogues sont la morphine, l'héroïne, la codéine, la dinonine, — dérivés de l'opium, — et la cocaïne, obtenue au moyen de la feuille de coca. Ces drogues ont été pittoresquement comparées à une eau sous pression considérable, qui s'insinue partout, et se moque des barrières prétendant l'endiguer. Médicalement parlant, le monde a besoin, à l'heure actuelle, de 40 tonnes environ des drogues mentionnées plus haut. Mais la demande de ces drogues de la part des toxicomanes, prêts à les payer à des prix exorbitants, a créé le commerce illicite que combat victorieusement la S. d. N.

Les problèmes à résoudre étaient, dans l'ordre chronologique, les suivants: détermination des besoins légitimes du monde pour chacune de ces drogues; démarcation entre le commerce

légitime et le trafic illicite; nécessité d'une administration efficace et universelle, et de la coordination des services tels que ceux des douanes, de l'hygiène publique, de l'administration des postes et des transports, de la police, etc. Il fallut ensuite édifier un droit international relatif aux drogues, et le faire ratifier et mettre en vigueur par tous les pays du monde; ensuite encore créer, puis développer l'administration internationale chargée de surveiller, d'étudier, de rectifier et de rapporter; élaborer aussi un système mondial de statistiques servant de base au contrôle administratif; et enfin, établir les principes d'une législation introduisant dans tous les codes du monde le chapitre — en de nombreux cas absolument nouveaux — de la répression du trafic des drogues nuisibles, et établir dans chaque pays un système national efficace pour l'application des lois sur les stupéfiants, et pour l'adoption d'un tel système par chaque pays, sur des bases plus ou moins uniformes. A cette dernière fin, la Société des Nations a adopté le moyen — sans exemple dans le domaine international — qui consiste à établir un code administratif modèle pour chacune des deux principales conventions, en vue d'aider les gouvernements à les appliquer.

Il est d'un très grand intérêt pratique d'étudier la façon dont la S. d. N. a abordé ces problèmes, si l'on estime que l'expérience acquise et les précédents ainsi créés peuvent servir en d'autres occasions, par exemple à la répression du trafic des armes. Ces mesures pratiques sont l'œuvre de la Commission consultative du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles, qui s'efforce de résoudre les problèmes et concentre ses efforts sur ceux qui offraient une possibilité de solution rapide, tout en signalant avec persévérance aux gouvernements les preuves du trafic illicite. La Commission arriva ainsi à compléter la Convention de La Haye de 1912 par des mesures pratiques telles que le système des certificats d'importation, et à élaborer ainsi une nouvelle Convention internationale.

Le second grand progrès réalisé a été la création d'un « Comité central permanent de l'o-

pium », qui suit l'évolution du commerce international, et a réussi à supprimer les divergences importantes entre les quantités de drogues exportées par les pays exportateurs (sur la base des certificats d'importation délivrés par les pays importateurs), et les quantités effectivement reçues par les pays importateurs.

Ce contrôle du commerce international — la grande innovation apportée par la Convention de Genève de 1925 — se trouve maintenant complété par la Convention de 1931 sur la limitation, qui établit les limites de la fabrication des drogues nuisibles, laquelle ne doit pas dépasser les besoins légitimes du monde. Cette limitation mise en vigueur, il est intéressant d'en souligner les résultats au cours de l'année 1934: pour la première fois dans l'histoire, les opérations du commerce légitime des stupéfiants dans le monde (fabrication, importation, consommation, maintien des stocks) se sont effectuées sur la base d'un plan mondial, élaboré à l'avance par la S. d. N., et évaluant les besoins en drogues pour l'année suivante. Ce système des évaluations constitue le seul mécanisme vraiment universel d'administration internationale créé jusqu'à présent par la S. d. N., étant donné qu'il s'applique, en fait, à chaque Etat et à chaque unité administrative distincte dans le monde. Le résultat est d'autant plus remarquable que l'organe de contrôle a dû établir ces évaluations pour vingt-trois pays et trente et un territoires qui ne les fournissent pas.

Que se passe-t-il quand les pays dépassent leurs évaluations? En vertu des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés, le Comité central permanent de l'opium arrête alors les exportations destinées à ces pays. Au cours des six premiers mois de 1934, de nombreux cas de dépassements, dus généralement à des inadvertances, ont entraîné la cessation des exportations. Après une année d'exercice, on peut dire que cet exemple d'économie dirigée sur le plan international est un grand succès, un encouragement indéniable pour la mise en vigueur d'autres répressions de trafics illicites, un exemple réjouissant de bonne coopération — étroite et effective — entre tous les peuples, et un triomphe pour la S. d. N.

V. DELACHAUX.

de cœur aux courageuses convictions féministes.

En 1842 déjà, elle fonda sur ses terres de Locate en Basse-Lombardie une école pour jeunes filles où elle leur enseignait la lecture, l'écriture et le calcul (chore rare en Italie à cette époque). Elle ouvrit aussi une « Maternelle » pour enfants de 2 à 6 ans, une fabrique de gants pour occuper les femmes, et enfin, au rez-de-chaussée de sa grande demeure un chauffoir où venaient s'abriter et se restaurer, en hiver, les misérables paysans de la contrée. C'est à cette date qu'elle adressa aux propriétaires terriens, la plupart exploités rapaces, une circulaire en faveur des orphelins du pays, très nombreux par suite des conditions malsaines où vivaient les ouvriers. Cet appel eut pour résultat la fondation d'un orphelinat rural qui rendit de grands services. Ennemie de la bienfaisance en paroles, la princesse fit de Locate une commune modèle dotée d'institutions philanthropiques et savantes que les historiens du socialisme ne sauraient passer sous silence.

C'est en 1866 qu'elle envoya à la *Nouvelle Anthologie* de Florence un article remarquable — pour l'époque bien entendu — intitulé: « La condition actuelle de la femme et son avenir ». Christine de Belgiojoso y déplore l'état de choses existant, la société s'étant formée, selon elle, sur la base d'une infériorité supposée de la femme. Ecoutez-la: « La femme, mère et compagne de l'homme, devrait être enfin reconnue pour une créature raisonnable, douée de capacités intellectuelles, peut-être spéciales mais pas nécessairement inférieures à celles de l'homme ». Et plus loin: « La légèreté, l'inconstance, l'instabilité des femmes sont devenues si proverbiales que nul ne

songe à discuter un tel axiome. Tous l'acceptent mais personne ne l'examine! Et pourtant, je tiens la femme pour la créature la plus constante, la plus tenace et la plus inébranlable dans ses projets ».

Christine de Belgiojoso rêve d'une réforme au profit de son sexe, mais comment l'entreprendre? Elle voudrait l'accession des femmes à certaines carrières, entr'autres à la médecine, science qui l'intéressait elle-même passionnément. Elle ne se gênait pas d'écrire que « la société organisée telle qu'elle l'est aujourd'hui est une protestation éclatante contre la justice de Dieu, protestation qu'il est urgent de faire cesser ».

N'a-t-elle donc pas droit au titre de féministe, cette propagandiste courageuse et infatigable qui osait proférer des paroles de charité et de justice au sein d'une société fondée, à l'image de la Nature, sur la cruauté du plus fort? Et n'est-elle pas une pionnière de notre mouvement, celle qui, née riche et noble, fit un si bel usage de ses talents et de ses biens, à l'encontre de tant d'autres femmes indifférentes à la situation de leurs sœurs moins privilégiées qu'elles?

J. FULPIUS-GAVARD.

Glané dans la presse...

Métier féminin: chauffeuse de taxi

De notre collaboratrice, Mme Vuillomenet, cette jolie silhouette dans Notre Samedi Soir.

En Suisse, peu ou pas de femmes faisant le taxi. Aux Etats-Unis, pays des innovations, on en rencontre quelques-unes. Pendant la guerre,

les femmes remplaçaient les hommes au volant, et depuis lors, un petit nombre a continué le métier. L'une d'elles, Mme B..., conduit son propre taxi depuis un certain nombre d'années et fait le service de seize heures à deux heures du matin; elle préfère marcher ainsi parce que le gain est plus grand. Toujours accompagnée de son chien qui s'assied à côté d'elle, elle court l'immense ville de New-York sans avoir jamais eu d'accident. — Touchons du bois!

Les clients masculins semblent avoir autant de confiance en un chauffeur femme qu'en un homme; par contre, des femmes hésitent et les dames âgées, surtout, ont peur de confier leur vie à un chauffeur de leur sexe, Mme B... aime beaucoup son métier et le trouve plus intéressant et plus sain que le travail de bureau, par exemple. De plus, il lui rapporte davantage, et pour une veuve ayant un fils au collège, l'augmentation de recettes est la très bien venue.

A quelques exceptions près, les collègues sont aimables; les clients aussi, sauf ceux qui ne peuvent supporter la vue d'une femme faisant métier d'homme. Au reste, comme elle porte le costume masculin, elle est prise généralement pour un chauffeur mâle. Elle s'est fait une règle absolue de ne jamais charger de clients ivres. « Non pas, dit-elle, que j'en aie peur, mais il est trop dur pour moi de les sortir de la voiture et je n'aime pas beaucoup demander de l'aide quand je peux faire autrement ». Fidèle à ce principe, elle change ses pneus seule et fait de même toutes ses réparations.

Mme B... ne jure pas, ne fume pas et ne parle pas argot. Quand on lui demande si elle n'en voit pas, parfois, de toutes les couleurs, elle ré-

pond négativement. « Mes clients, dit-elle, sont généralement des gens pressés qui vont chez le docteur, ou au théâtre, ou chez des amis, ou des femmes qui rentrent vite souper après une journée de travail ou de courses, ou des jeunes gens avec des amis ou amies. Les meilleures affaires, on les fait les jours de fêtes et les samedis: les clients sont en humeur de dépenser et leurs pourboires s'en ressentent. Les hommes sont toujours plus généreux que les femmes, mais parce qu'elles ont généralement moins d'argent sur elles. Les hommes pressés sont moins patients et moins raisonnables que les femmes quand il s'agit d'embouteillages ou de retards inévitables ».

Edifiant

Le petit journal publié à Lausanne, sous le titre *La Nation*, organe du nationalisme vaudois, veut bien, par la plume d'une de ses collaboratrices, Mme E. A. C., avec laquelle nous avons déjà ferrailé, s'occuper parfois de nous. Voici quelques glanes faites dans son numéro de décembre, qui montreront l'esprit qui l'inspire.

ENSEIGNEMENT MÉNAGER.

Dans une de ses dernières séances, le Grand Conseil s'est occupé de l'enseignement ménager. Nos honorables ont dit à ce sujet des choses sensées, et d'autres qui ne l'étaient pas.

D'accord avec les féministes, nous estimons que les femmes devraient avoir leur mot à dire dans une question qui les touche de très près et où leurs compétences dépassent largement celles des hommes. Mais nos remèdes diffèrent. Celui des féministes s'appelle le bulletin de vote. Le nôtre se trouve dans une révision complète de la